



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet

Marseille, le **23 JUIN 2022**

Monsieur le Président,

Par lettre du 12 avril 2022, reçue le 21 avril en préfecture, vous avez sollicité l'avis de l'État sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, arrêté par délibération communautaire le 8 avril 2022.

En application du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, le présent courrier, accompagné d'une annexe technique et informative, constitue l'avis de l'État sur ce projet.

En premier lieu, je tiens à souligner l'important travail de mobilisation de votre collectivité et des acteurs du territoire tout au long de l'élaboration de ce PCAET, lancée le 5 juillet 2018. L'animation et le partage des enjeux de la transition énergétique et écologique avec l'ensemble des acteurs et des citoyens du territoire, malgré la période de pandémie, ont mis en évidence les synergies de territoire de la Communauté de Communes de Provence Verdon et de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte. A l'échelle des deux intercommunalités, le périmètre et les compétences du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon garantissent la cohérence des documents structurants : SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), PCAET, CTE (Contrat de Transition Ecologique) et Natura 2000.

Les documents présentés respectent le contenu obligatoire des PCAET et sont rédigés de manière claire et pédagogique.

Monsieur Michel GROS
Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon
270 Avenue Adjudant Chef Marie Louis Broquier
CS 20014
83 175 Brignoles Cedex

Néanmoins, certaines ambitions devront évoluer afin de prendre en compte le nouvel objectif de division par six des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et la réduction de moitié des consommations énergétiques d'ici 2050 par rapport à 2012 prescrite par la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019.

Au regard de ces éléments, ce projet reçoit un avis favorable de ma part, assorti des principales observations suivantes :

Afin de permettre le développement des installations photovoltaïques au sol en prenant en compte les risques naturels et la préservation de la biodiversité et des paysages, il est nécessaire d'établir un schéma directeur des énergies renouvelables à l'échelle du syndicat. Ce Schéma identifiera et priorisera les zones favorables à l'implantation des projets au regard des contraintes. Cette action fait d'ailleurs partie du contrat de transition écologique.

La problématique de la ressource en eau est globalement traitée. Il semble toutefois nécessaire de redéfinir clairement les priorités de l'utilisation de la ressource par les différents gestionnaires.

Le plan d'actions couvre la totalité des thématiques obligatoires. Cependant, certaines fiches-actions restent générales et sont dépourvues d'un état initial sur les sujets visés par les actions ainsi que d'objectifs chiffrés en vue de l'évaluation à mi-parcours fin 2025 et de l'évaluation finale fin 2028. Les fiches-actions seront donc à préciser sur ces points.

Le présent avis est détaillé en annexe. Les observations formulées ne sont pas de nature à modifier l'économie générale du plan mais appellent des ajustements.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer du Var et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et pour vous accompagner dans la mise en œuvre et le suivi de ce PCAET.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. *à de
mes sentiments les meilleurs.*


Christophe MIRMAND

Copie : Préfecture du Var (DCPPAT)
DDTM du Var